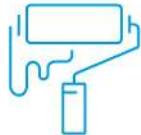




FORMATION INITIALE



CERTIFICAT FÉDÉRAL DE CAPACITÉ PEINTRE
SELON L'ART.32 OFPR



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Le peintre, la peintre

Jouer avec des couleurs pour obtenir des harmonies parfaites... Les peintres appliquent, sur différents éléments du bâtiment, des peintures, des vernis et également des revêtements muraux. Par leur travail, ils protègent et embellissent les habitations, les lieu de travail et de loisirs.

Profil de la profession

Les peintres titulaires d'un CFC maîtrisent notamment les activités suivantes et se distinguent par les connaissances, les aptitudes et les comportements ci-après :

- Ils réalisent des travaux préparatoires et des prétraitements, appliquent des couches de peinture, des enduits et des matériaux de structure à l'intérieur et à l'extérieur des constructions.
- Ils posent également des papiers peints, des revêtements et des tissus. Ainsi, ils décorent des bâtiments, des intérieurs et des objets, tout en les protégeant, les caractérisant, les signalant et les protégeant des intempéries et des autres influences de l'environnement.
- Ils analysent les ordres de travail, planifient les travaux et assument des fonctions de conduite de manière responsable
- Ils fournissent un travail de qualité, efficace et compétent, en équipe ou de manière autonome. Ils utilisent les matériaux, les machines et les appareils propres à la profession.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Informations sur le cours

Objectif

Obtenir la certification de peintre CFC. Ce certificat fédéral de capacité donne également accès à la formation de chef-fe de chantier peintre, au brevet fédéral de contremaître peintre et au Diplôme fédéral de maître peintre.

Condition d'admission

Pour être admis-e à la certification professionnelle pour adultes, vous devez répondre aux conditions suivantes :

- être domicilié-e dans le canton de Vaud
- pour les frontaliers : avoir un emploi dans le canton de Vaud
- avoir un bon niveau de français, oral et écrit (niveau B1)
- bénéficier d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle, dont 3 ans dans la profession de peintre, au moment des examens finaux. La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans le calcul des années d'expérience.

Il est également vivement recommandé :

- d'être en emploi
- de bénéficier du soutien de son employeur et de son entourage personnel
- d'avoir des connaissances de base en informatique et en mathématiques.

Pour déposer une demande d'admission en Certification professionnelle pour adultes (CPA) auprès du canton de Vaud suivez ce lien :

<https://www.vd.ch/themes/formation/formations-pour-les-adultes/certification-professionnelle-pour-adultes->

Une fois votre admission validée par le canton, vous pouvez vous inscrire à l'Ecole de la construction.

Certification

Certificat fédéral de capacité peintre CFC.

Frais d'inscription

8'400.-, sous réserve de modifications.

Frais d'examens compris.

- *Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.*
- *Tout cours débuté est entièrement dû.*
- *La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.*
- *Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.*
- *Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.*
- *La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.*

Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.

Aide financière

Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile.

Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.

Informations sur le cours

Durée	Deux semestres						
Dates	Date de début: août 2025 Date de fin: mai 2026						
	Examens en mai-juin 2026						
Délai d'inscription	auprès du canton : mai 2025 auprès de l'Ecole de la Construction : juin 2025						
Renseignement et inscription	Coordonnées en bas de page.						
Remarques	Exemple d'aides financières A titre d'indication et sous réserve de modification Pour des personnes employées dans une entreprise coopératrice à la Fédération vaudoise des entrepreneurs : <table><tr><td>Total des coûts d'écolage</td><td>8'400.- CHF</td></tr><tr><td>Total d'aides paritaires</td><td>2'140.- CHF</td></tr><tr><td><u>Total de l'aide cantonale</u></td><td><u>5'900.- CHF</u></td></tr></table> A charge de l'étudiant 360.- CHF	Total des coûts d'écolage	8'400.- CHF	Total d'aides paritaires	2'140.- CHF	<u>Total de l'aide cantonale</u>	<u>5'900.- CHF</u>
Total des coûts d'écolage	8'400.- CHF						
Total d'aides paritaires	2'140.- CHF						
<u>Total de l'aide cantonale</u>	<u>5'900.- CHF</u>						

Contenu de la formation

Travail pratique

- Retrait d'anciens revêtements muraux (papier peint, Variovlies)
- Préparation des surfaces (ponçage, masticage)
- Application de masse d'égalisation sur crépi
- Application de peinture mate en phase aqueuse sur les plafonds
- Pose de revêtements à peindre (Variovlies)
- Recherche de teinte à partir d'un échantillon
- Application de couche de fond en phase aqueuse sur les boiseries
- Application de couche de finition en phase aqueuse sur les boiseries
- Application de crépi de finition
- Démonstration et mise en œuvre de techniques décoratives
- Application de peinture à dispersion
- Pose de papier peint à raccords
- Application de peinture par pulvérisation (giclage au pistolet)
- Explication du projet EPP (épreuve personnelle de pratique), qui devra être réalisé lors de l'examen.

~80 périodes

Connaissances professionnelles

- Calcul professionnel
- Technologie
- Technologie appliquée

~128 périodes

Culture générale

~105 périodes

Total du nombre de périodes : 313 (environ)

Sous réserve de modification